CODE D'ETHIQUE

"CHARTE D'ETHIQUE ET DEONTOLOGIE"

DU PERSONNEL CTPC

MOT DU DIRECTEUR

Chez CTPC, notre mission est d'accompagner les industriels dans leurs défis les plus complexes en leur offrant une expertise de pointe et des solutions sur mesure.

Le présent Code d'Éthique établit les principes et règles de conduite qui guident nos relations, tant au sein du CTPC qu'avec nos partenaires externes. Son application et son respect sont essentiels pour renforcer la confiance, la collaboration et l'intégrité qui fondent notre culture d'entreprise.

Chaque collaborateur est invité à prendre connaissance de ce Code et à s'engager pleinement à en respecter les valeurs. Je suis convaincu que l'adhésion de tous à ces principes favorisera non seulement nos réussites présentes, mais aussi la pérennité et le rayonnement futur du CTPC.

ALANSSARI Nasser
Directeur Général de CTPC

SOMMAIRE

PREAMBULE 4
Nos VALEURS 5
PRINCIPES ÉTHIQUES CLÉS 7
POLITIQUES ET RÈGLES ÉTHIQUES 9
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 10
CONFLITS D'INTERETS 11
RESPECT ET BON CLIMAT DE TRAVAIL 12

PREAMBULE

L'objectif du Code d'Ethique

Le Code d'Ethique formule la politique du CTPC en matière d'éthique des affaires et de comportement individuel. Il explicite la culture d'intégrité du CTPC à travers des règles et exemples comportementaux permettant à chacun d'agir avec intégrité et d'adopter des comportements éthiques, dans le cadre de nos activités.

Chaque situation étant unique, le présent Code ne prétend pas apporter des réponses précises et complètes à toutes situations et à toutes questions éthiques susceptibles d'être soulevées, mais, il constitue un guide pratique de comportements, établi sur les principes de base, moraux et légaux, qui doivent gouverner les décisions et les actions des collaborateurs du CTPC.

Champ d'application du Code d'Ethique

Le Code d'Ethique fait partie intégrante du Règlement Intérieur. Il s'applique à chaque collaborateur du CTPC. Il appartient à chacun d'appliquer le présent Code d'Ethique et d'adopter un comportement pleinement éthique dans la conduite de ses missions.

Le CTPC attend également de ses sous-traitants, partenaires, ainsi que de toute personne menant des activités pour le CTPC, à ce qu'ils agissent en conformité avec les principes et standards énoncés dans le Code d'Ethique.

PREAMBULE

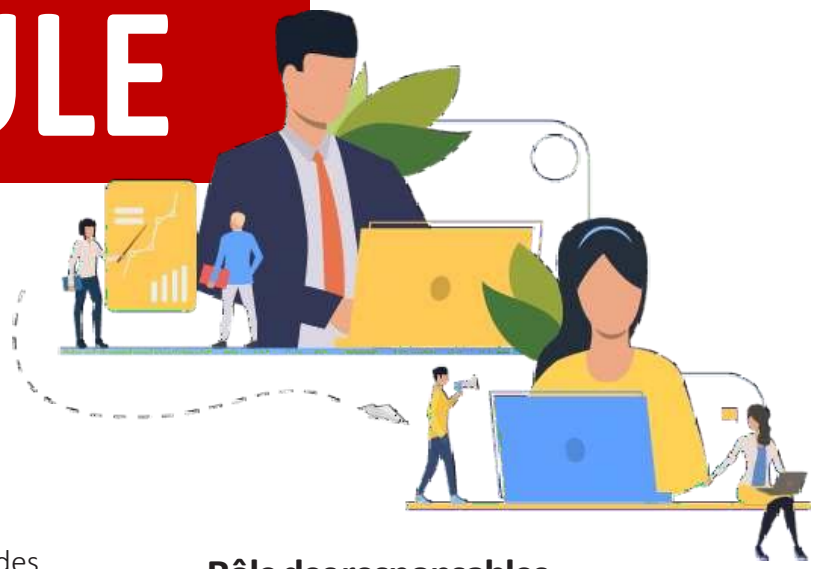

Rôle des collaborateurs

Agir avec intégrité

Chaque collaborateur est responsable de prendre des décisions et d'exécuter ses missions dans le respect des principes d'intégrité et de transparence, conformément à la culture éthique du CTPC.

Adopter des comportements éthiques

Les collaborateurs doivent se conformer aux règles et aux exemples comportementaux définis dans le Code d'Éthique, en veillant à ce que leurs actions reflètent les valeurs morales et professionnelles du CTPC.

Utiliser le Code comme guide pratique

Chaque collaborateur doit considérer le Code d'Éthique comme un outil d'orientation pour résoudre les situations complexes ou ambiguës, même si celui-ci ne fournit pas de réponses exhaustives à toutes les situations.

Respecter les principes légaux et moraux

Les collaborateurs doivent aligner leurs décisions et leurs actions sur les normes légales applicables et les principes éthiques fondamentaux, garantissant ainsi la conformité et la responsabilité dans toutes les activités.

Contribuer à la culture d'intégrité du CTPC

Par leurs comportements quotidiens, les collaborateurs participent activement au maintien et au renforcement de la réputation éthique et de la crédibilité du CTPC auprès de ses partenaires et clients.

Rôle des responsables

Chaque responsable doit s'assurer de la bonne compréhension et de l'application effective des règles explicitées par le Code d'Ethique. A ce titre, il reste à l'écoute des interrogations des collaborateurs et s'assure que chaque collaborateur placé sous son autorité hiérarchique se conforme au présent Code.

En particulier, il appartient à chaque manager d'adopter une conduite exemplaire et conforme aux règles du présent Code afin d'insuffler et promouvoir la culture de l'intégrité dans la conduite des affaires à tous les niveaux de l'organisation du CTPC.

Nos VALEURS

C.T.P.C

Nos VALEURS

ENGAGEMENT

Au CTPC, l'engagement est au cœur de notre action quotidienne. Il se traduit par notre dévouement à répondre aux besoins de nos clients avec professionnalisme et excellence en mettant nos compétences et notre savoir-faire au service de solutions fiables et performantes. Chaque collaborateur s'engage à donner le meilleur de lui-même, à respecter les délais et à maintenir la qualité dans toutes les missions qui lui sont confiées afin de construire des relations de confiance durables avec nos partenaires et clients.

INTEGRITE

L'intégrité guide toutes nos décisions et interactions. Au CTPC, nous agissons avec honnêteté, impartialité et transparence dans toutes nos pratiques professionnelles. Nous respectons nos engagements et valorisons la loyauté envers nos clients, nos collaborateurs et nos partenaires. L'intégrité est la garantie d'un environnement de travail fiable, éthique et responsable où chacun est respecté et où les relations professionnelles reposent sur la confiance et la fiabilité.

CREATIVITE

La créativité est essentielle pour relever les défis complexes de nos clients et proposer des solutions innovantes. Elle repose sur l'imagination, l'adaptabilité et l'expertise de nos équipes, qui explorent de nouvelles idées et méthodes pour améliorer constamment nos pratiques. Au CTPC, nous encourageons la curiosité, l'apprentissage continu et le développement des talents afin de transformer les défis en opportunités et de générer de la valeur durable pour nos clients et partenaires.

PARTAGE

Le partage est un pilier fondamental de notre culture de collaboration. Au CTPC, nous favorisons l'échange de connaissances, l'entraide et la collaboration entre nos équipes et avec nos partenaires. Le partage permet de renforcer l'expérience collective, de progresser ensemble et d'assurer une amélioration continue dans toutes nos activités. Chacun est invité à contribuer, transmettre son savoir et participer activement à la réussite commune dans un esprit de respect et de coopération.

PRINCIPES ÉTHIQUES CLÉS

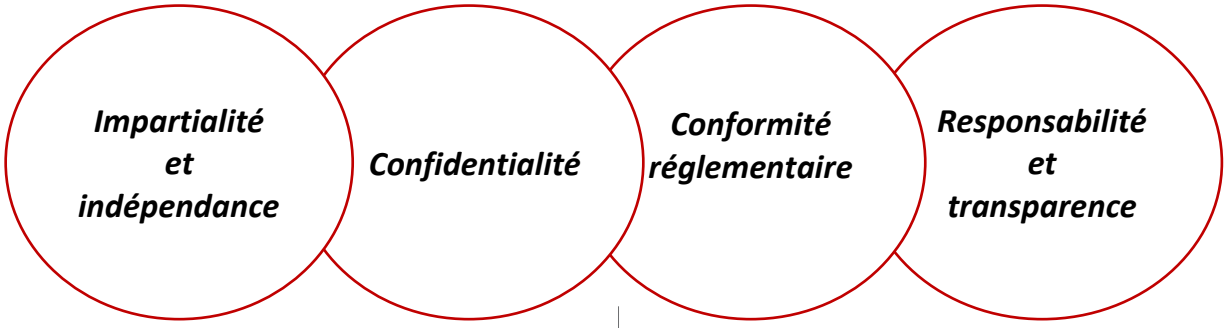

Impartialité et indépendance

Le CTPC garantit l'impartialité et l'indépendance de ses activités et de ses décisions conformément aux exigences de la norme ISO/IEC 17025 ainsi que de la norme ISO/IEC 17065. Toutes les activités sont réalisées de manière objective, sans influence commerciale, financière ou personnelle susceptible d'altérer la fiabilité des résultats. Le CTPC identifie et gère les risques liés aux conflits d'intérêt et veille à ce que son personnel agisse en toute neutralité. Toute pression interne ou externe pouvant compromettre l'objectivité est strictement interdite. Tout collaborateur est en mesure de refuser toute tentative d'influence susceptible d'altérer son jugement, de compromettre son impartialité ou de porter atteinte à son intégrité professionnelle (cadeaux, avantages ; …).

Confidentialité

Le CTPC assure la protection stricte des informations et données confiées par ses clients ainsi que des informations internes. Toutes les données techniques, résultats d'essais et de toutes ses prestations et informations sensibles sont traitées de manière confidentielle et sécurisée.

L'accès aux informations est limité aux personnes autorisées et leur divulgation à des tiers ne peut se faire qu'avec autorisation formelle ou obligation légale. Le respect de la confidentialité est essentiel pour préserver la confiance des clients et la réputation du Centre.

Conformité réglementaire

Le CTPC s'engage à respecter l'ensemble des exigences légales, réglementaires et normatives applicables à ses activités. Le CTPC applique rigoureusement les dispositions de la norme ISO/IEC 17025 et de la norme ISO/IEC 17065, les procédures du système de management de la qualité et les référentiels techniques en vigueur. Cette conformité garantit la validité de ses résultats et la traçabilité des opérations ainsi que l'amélioration continue de ses processus.

Le respect des exigences réglementaires constitue une responsabilité essentielle pour l'ensemble du personnel.

Responsabilité et transparence

Le CTPC agit avec responsabilité et transparence dans toutes ses activités afin de maintenir la confiance de ses clients et partenaires. Le CTPC garantit la clarté des informations communiquées, la traçabilité des résultats et la fiabilité des livrables. Chaque collaborateur est responsable de ses actions et doit signaler toute anomalie, non-conformité ou situation pouvant affecter la qualité des résultats. La transparence dans les pratiques et les décisions contribue à assurer l'intégrité et la crédibilité du Centre.

POLITIQUES ET RÈGLES ÉTHIQUES

LUTTE CONTRE LA CORRUPION

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

RESPECT ET BON CLIMAT DE TRAVAIL

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Nous rejetons catégoriquement toute forme de corruption et de trafic d'influence. En outre, nous nous engageons à respecter pleinement toutes les lois et interdictions applicables face à de tels comportements.

Le CTPC s'engage de façon pleine et entière dans la lutte contre toutes les formes de corruption, y compris les pots-de-vin et les trafics d'influence et dans le respect des lois locales et internationales applicables dans toutes les juridictions.

Le CTPC applique une politique de tolérance ZERO à l'égard de la corruption et des comportements apparentés sous toutes leurs formes. Les pots-de-vin, les commissions illicites, le trafic d'influence et toute autre incitation ou arrangement inapproprié impliquant des fonctionnaires, des clients, des fournisseurs ou toute autre contrepartie sont strictement interdits.

NOUS DEVONS

- Combattre et rejeter catégoriquement toute forme de corruption ;
- Refuser d'émettre ou de payer des factures qui ne correspondent pas à des services réels rendus ;
- Refuser d'effectuer des paiements en espèces ou sur un compte bancaire qui n'est pas au nom du bénéficiaire ou sur un compte bancaire numéroté ;
- Interdire l'offre ou l'acceptation d'un pot-de-vin, y compris les commissions illicites sur toute partie d'un paiement contractuel ;
- Signaler toute demande de paiement à votre supérieur hiérarchique ou au service Ressources Humaines.

NOUS NE DEVONS PAS

- Accepter de recevoir un pot-de-vin, par exemple pour modifier les résultats d'un essai ou d'un audit ou pour délivrer un faux rapport ou un faux certificat ;
- Promettre, offrir ou fournir, directement ou indirectement, tout élément de valeur à une personne afin de l'inciter ;
- À abuser de sa position pour fournir un avantage ;
- Un don, une faveur, un service ou tout autre avantage dans l'exercice de ses fonctions, solliciter ou accepter, directement ou indirectement, tout élément de valeur offert par une personne cherchant à obtenir un avantage ou un bénéfice indu (par exemple, un résultat favorable en relation avec un processus de test, ou de certification, ou un contrat de fourniture de biens ou de services au CTPC).

POLITIQUE ZÉRO CADEAU POUR LES EMPLOYÉS DU CTPC

Il est strictement interdit aux employés du CTPC d'accepter tout cadeau, somme d'argent, pourboire ou prêt provenant des clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux, qu'ils soient existants ou potentiels.

Seuls les objets promotionnels de faible valeur symbolique (calendriers, stylos, blocs-notes) ainsi que les denrées périssables, telles que les aliments ou le chocolat, peuvent être acceptés, à condition que leur valeur totale n'excède pas 1000 DH par destinataire et par année civile.

CONFLITS D'INTÉRÊT

« Évitez toute situation qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts. »

Il est essentiel que les collaborateurs du CTPC soient indépendants et qu'ils signalent tout engagement ou lien qui pourrait créer un conflit d'intérêts potentiel.

Un conflit d'intérêts personnel est une situation dans laquelle les intérêts du CTPC diffèrent des intérêts personnels de l'un de ses dirigeants, administrateurs ou collaborateurs (ou de toute personne avec laquelle un dirigeant, administrateur ou collaborateur entretient une relation personnelle ou commerciale étroite).
Nous devons éviter de telles situations de conflit d'intérêts ou l'apparence de conflits d'intérêts dans nos transactions commerciales et nos services en tenant compte d'exigences spécifiques et en appliquant des procédures internes dédiées. Nous réglementons toutes les situations qui peuvent générer de tels conflits. Cela comprend l'interdiction pure et simple dans certains cas et la vérification la notification ou l'autorisation préalable dans d'autres cas.

NOUS DEVONS

- Tout conflit d'intérêts, réel ou potentiel, entre les responsabilités professionnelles et les intérêts personnels doit être évité ;
- Les situations de conflit d'intérêts avec des entités apparentées dans lesquelles existe un intérêt financier ou commercial et pour lesquelles des services sont fournis, doivent être évitées ;
- Les conflits d'intérêts, qu'ils soient réels ou potentiels, doivent être traités avec transparence et ouverture afin d'assurer une gestion éthique et impartiale ;
- Tous les conflits d'intérêts existants ou susceptibles de survenir doivent être déclarés de manière complète et immédiate pour permettre leur examen et leur traitement conformément aux procédures internes ;
- Avant de proposer ou d'influencer une offre d'emploi à un membre de la famille ou à une personne ayant une relation personnelle étroite, une approbation préalable du supérieur hiérarchique est requise.

NOUS NE DEVONS PAS

- Se mettre dans une situation où nos intérêts personnels pourraient influencer nos décisions professionnelles au sein du CTPC. ;
- Participer à des activités ou prendre des décisions susceptibles de créer un conflit entre nos responsabilités professionnelles et nos intérêts personnels ;
- Dissimuler ou ignorer un conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Influencer ou favoriser une personne ou une organisation en raison de relations personnelles, familiales ou commerciales.

RESPECT ET BON CLIMAT DE TRAVAIL

Un environnement de travail respectueux et collaboratif favorise la sécurité, l'efficacité et le bien-être de tous

Au CTPC, chaque collaborateur est responsable de créer un climat de travail harmonieux, basé sur le respect mutuel, la courtoisie et la coopération. La propreté, l'organisation des locaux et le respect des espaces communs font également partie de nos responsabilités professionnelles.
Nous encourageons la communication constructive, l'entraide et la résolution civilisée des conflits, afin que chacun puisse travailler dans un environnement sûr et motivant.

NOUS DEVONS

- Traiter tous les collaborateurs, clients et partenaires avec respect, courtoisie et équité ;
- Maintenir les locaux propres, organisés et sécurisés ;
- Encourager la collaboration, l'écoute et le partage des connaissances ;
- Gérer les désaccords de manière professionnelle et selon les procédures internes si nécessaire ;
- Favoriser un climat de travail inclusif et exempt de toute discrimination ou harcèlement.

NOUS NE DEVONS PAS

- Harceler, intimider ou discriminer un collaborateur ou partenaire ;
- Laisser les espaces de travail en désordre ou en danger pour les autres ;
- Ignorer ou minimiser les conflits ou problèmes relationnels ;
- Adopter une attitude irrespectueuse ou nuire au climat de travail par des comportements inappropriés.

Il est essentiel que tous les collaborateurs du CTPC contribuent à un environnement de travail harmonieux, sûr et respectueux.
Chaque membre doit traiter ses collègues, clients et partenaires avec courtoisie, équité et considération.
La propreté et l'organisation des locaux, le respect des espaces communs et la communication constructive sont des éléments fondamentaux pour maintenir un climat professionnel et collaboratif.